



Compte-rendu du CTSD Moyens éducatifs des Yvelines du 11 juin 2020

Début du CTSD à 9h30 et fin à 12h30.

Etaient présents Mr Destrés, le directeur académique, Mr Béraha, le secrétaire général, Monsieur Seban, directeur académique adjoint, Madame El Ouni, cheffe de la DOS, Madame Schiminski, adjointe sur le 2nd degré, Madame Combe et Mesdames Piwowarczyk, Pekelgny et Benoit.

Pour les organisations syndicales, étaient présents le Snep-FSU, F.O, le Snalc, le Sgen-CFDT et le Snes-FSU en distanciel.

L'ordre du jour est approuvé ainsi que le PV du 12 mars 2020.

Mr Destrés indique qu'un CTSD école inclusive lui a été demandé et qu'il y est favorable sur le principe, ce CTSD pourrait se tenir en octobre.

I Les organisations syndicales lisent leurs déclarations préalables :

Monsieur Destrés précise qu'il ne répondra pas aux points d'ordre national. Il rappelle que le budget des Yvelines est jugé comme excédentaire sur toutes les catégories de postes (même enseignants). La diminution des ETP enseignants se prolongera dans les années à venir, de même pour les CPE car le département est excédentaire de 7 ETP par rapport à l'académie. Concernant les ETP AED, il n'y a pas de retrait cette année mais 61 ETP de trop par rapport à l'académie. « 2 départements sont jugés excédentaires : le 78 et le 92. 2 départements sont jugés déficitaires : le 91 et le 95. Nous ne sommes donc pas au bout des difficultés ».

Les 2S2C : Mr Destrés rappelle qu'il l'a mis en place dans le 1^{er} degré, petit à petit, mais que ce n'est pas sa priorité dans le 2nd degré et il n'y a pas un projet en cours d'élaboration dans le 2nd degré (32 conventions signées dans le 1^{er} degré).

Le protocole sanitaire : on peut imaginer un protocole allégé mais on attend l'allocution du président de la République.

Ce matin, dans le 1^{er} degré, il y avait 42 % des élèves scolarisés mais à temps partiel ; il y a une demande insistantes des familles pour re-scolariser leurs enfants sous la pression des employeurs.

Dans le 2nd degré, les collèges accueillaient 25 % des élèves sur la semaine contre 15 % la semaine dernière.

Monsieur Béraha rappelle que les organisations syndicales avaient réclamé un protocole sanitaire au début mais il dit à une organisation syndicale qu'il ne peut pas entendre que « les services ont été désorganisés » ou que « le protocole sanitaire n'en a que le nom », « les personnels administratifs de la DSDEN n'ont pas été maltraités, il faut comprendre que nous sommes dans un cadre évolutif mais il ne faut pas juger trop hâtivement une crise sanitaire dont nous ne connaissons pas les conséquences »

Les demandes d'audience : Monsieur Destrés réaffirme sa volonté de tenir ces audiences en présence de tous les acteurs. Les organisations syndicales des personnels de direction n'accepteraient pas que cela se fasse en l'absence du chef d'établissement par contre si ce dernier ne souhaite pas être présent, il peut ne pas venir. Le directeur académique dit découvrir qu'il y a des pratiques différentes dans les Yvelines.

Le Directeur académique explique que lorsque les situations sont particulièrement tendues, il prend contact avec les représentants de professeurs ou de parents d'élèves solliciteurs mais en prévenant le chef d'établissement par souci de transparence.

6 établissements devraient ainsi être reçus.

II Les moyens en assistants sociaux et personnels de santé :

2.1 L'assistance sociale :

Sophie Piwowarczyk, assistante sociale conseillère technique, indique que l'effectif reste inchangé : 64 postes d'assistants sociaux, 12 postes de conseillers techniques, 3 A.S recrutés cette année et une déchargée = 78 postes d'assistants sociaux pour le département. Il y a une difficulté pour couvrir un secteur car la décharge de la collègue est à hauteur de 90 % et est non compensée. Durant le confinement, les conseillers techniques de la DSDEN ont accompagné les assistants sociaux avec les coordonnateurs de bassins car le distanciel était compliqué mais les A.S sont restés en lien avec les établissements et les familles. Demande des collègues de matériel pour assurer le suivi (ordi, téléphone), il y a encore un souci à l'heure actuelle car on se trouve confronté à des difficultés de visite à domicile mais le service est resté très mobilisé et madame Piwowarczyk les en remercie.

Demande du Dasen que le mail des assistants sociaux soit noté sur le site du lycée et dans le logiciel éducatif utilisé par les familles des élèves. Par ailleurs, un tableau de bord académique a été mis en place pour mesurer les demandes d'aides sociales. A ce jour, l'impression est qu'il n'y a pas de montée en puissance mais des cas plus difficiles qui amènent des activités différentes. Mme Hennequin, assistante sociale présente en qualité d'experte de la FSU, fait part des craintes du personnel concernant ce tableau de bord qui serait un éventuel moyen de contrôle de l'activité. Elle fait remonter le manque de moyens de protection et souhaite qu'il soit rappelé aux chefs d'établissement de fournir ces moyens de protection à l'assistant social de l'établissement. Madame Piwowarczyk précise « avoir écrit un mail à tous dans ce sens disant clairement que si le contexte sanitaire ne le permettait pas, les collègues ne reprenaient pas ». Mme Hennequin signale aussi les problèmes logistiques rencontrés : le matériel informatique personnel des assistants sociaux ne leur permettant pas de se connecter en visioconférence.

En réponse aux différentes questions de Madame Hennequin, le directeur académique rappelle que tous les personnels (dont les assistants sociaux) sont légitimes pour revenir dans les établissements. Il précise, pour information, que 300 000 masques ont été livrés ces jours-ci donc il y a des stocks. Il insiste : « le tableau de bord à un objectif fonctionnel et ce n'est pas une volonté de pister », ce tableau de bord comporte des statistiques remontées par bassin qui seront ensuite globalisées par département... Concernant la prime Covid, c'est en discussion ce jour au Ministère. Madame Piwowarczyk indique qu'elle laisse le choix au personnel sur l'entretien professionnel individuel : en visioconférence ou report en septembre. Chaque entretien dure environ 1h30. Enfin, l'information est donnée que les oraux de concours auront lieu entre le 8 et 10 juillet.

Signalement par Madame Hennequin d'un problème avec l'utilisation de l'application zoom.

2.2 Les infirmier.es :

Corinne Pekelgny, infirmière conseillère technique, précise que la DSDEN compte 166 emplois temps pleins et 7 ETP de temps rompus (un ETP de temps rompu est fait avec les temps partiels et les décharges) soit 186 infirmiers-ères dont 2 postes à la direction académique : parmi lesquels 154 titulaires, 4 stagiaires, 23 contractuels, une vacataire et les 2 postes à la direction académique (Tous les établissements ont un personnel infirmier). Parmi ces collègues, 68 se sont portés volontaires pendant la crise sanitaire pour travailler dans les EHPAD. Il y a eu un problème de logistique pour remettre le matériel de protection aux personnels infirmiers. En ce moment, un passage des infirmier-e-s est assuré dans les classes pour expliquer les gestes barrières, parler de la santé et de la situation sanitaire.

2.3 Les médecins scolaires :

Le Dr Jaya Benoit indique que le département compte 37 médecins (dont 6 sur des actes déterminés), un médecin conseiller technique et un médecin conseiller technique adjoint. Nous n'avons au final que 26 ETP pourvus sur les 34 accordés : il y a un problème de recrutement avec un léger espoir car arrivent sur le marché de jeunes médecins femmes. Les médecins scolaires ont été sollicités pendant le confinement et 8 se sont engagés en Ehpad, les autres ont conservé une activité intense auprès des familles (le lien a été maintenu), ils ont aussi recensé les équipements de protection disponibles dans les établissements scolaires (30 000 masques ont pu ainsi être récupérés et donnés à l'ARS en début de crise sanitaire).

III Les CPE et AED :

Le directeur académique constate des différences très importantes entre les établissements et il fait le choix d'une transparence totale à venir car il y a des établissements très bien dotés et d'autres qui le sont bien moins, **un groupe de travail est annoncé en octobre** sur ce point.

3.1 Les CPE :

Le budget est constant avec une situation particulière au collège le Rondeau à Rambouillet qui avait les années passées un personnel de direction adjoint et un CPE issu des rompus de temps partiels sauf cette année, d'où la suppression du poste d'adjoint et l'ouverture d'un poste CPE (le poste a été enlevé au lycée Jeanne d'Albret). M Destrés dit ne pas aimer faire « ce genre de bricolage » d'où son souhait d'un GT. Cette année, nous avons moins de rompus de temps partiels.

Signalement de la situation du lycée Jean Monnet de La Queue-les-Yvelines où il y a un personnel de direction adjoint et 2 CPE pour 14 000 élèves et où les équipes auraient souhaité un stagiaire CPE en plus. Réponse de Madame El Ouni : il n'y a que 2 berceaux stagiaires et ils ont été placés dans des établissements sous-dotés dans lesquels l'accompagnement était possible : le collège Sully à Rosny et le collège St Exupéry à Andrésy.

Signalement du lycée Charles de Gaulle de Poissy, lui aussi sous-doté, qui ne devra pas être oublié dans le redéploiement annoncé.

Signalement du lycée Dumont d'Urville car le moyen CPE provisoire n'est pas reconduit alors que la situation reste tendue.

Signalement du lycée St Exupéry de Mantes. Réponse : une attention particulière lui est accordée car la piste serait un 2eme poste d'adjoint mais cela doit être vu en lien avec les moyens CPE.

3.2 les AED :

Il y a une dotation supplémentaire de 50 ETP AED pour l'académie de Versailles mais les Yvelines, département surdoté, n'en bénéficiera pas.

L'an dernier, il n'avait été laissé que 0,5 en réserve et cela a été compliqué à gérer sur un département comme les Yvelines.

Signalement du cas du collège Mauriac à Houdan où 5 AED sur 6 ne voient pas leur contrat renouvelé.

Signalement du lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes qui perd 0,5 AED alors que les effectifs sont en hausse. Réponse : une surdotation de 3 ETP AED et 1 ETP CTE.

Signalement du lycée Vaucanson des Mureaux qui perd 0,5 AED alors que les effectifs sont en hausse et que la configuration de l'établissement demande plus de surveillance. Réponse : il était surdoté de 1,95 ETP

avant le retrait et la configuration de l'établissement est prise en compte dans l'IPS.

Signalement du lycée Marie Curie où un poste de CPE a été transformé en poste d'adjoint mais il reste compliqué à gérer car il est multi-sites.

IV Divers :

Suppression des postes éducateurs en classe relais : ces éducateurs étaient payés non pas par l'Education Nationale mais sur des fonds européens et ils étaient missionnés par la Ligue de l'enseignement ; cette dernière étant en difficulté financière, la PEP 78 avait repris ces fonctions mais la PEP 78 n'est plus en capacité de rémunérer ces éducateurs spécialisés donc ces 13 personnes vont être licenciées avec possibilité d'être engagées par le conseil départemental en tant que chargés de prévention, M Destrés y travaille. Pour compenser ceci pour les classes relais, la DOS a abondé de 0,5 ETP AED les établissements concernés soit un coût de 6,5 ETP AED qui ont été pris à des établissements surdotés. Pour rappel : dans chaque classe relais, il y avait un enseignant coordonnateur (poste qui pouvait se partager entre plusieurs enseignants volontaires selon le choix de l'établissement) + un éducateur spécialisé. Maintenant, il y aura un ETP enseignant coordonnateur à hauteur de 21h et 0,5 ETP AED.

Signalement d'un problème au lycée Franco-allemand de Buc et au lycée Prévert de Versailles où les notes ont été modifiées par la direction alors que le jury est le seul habilité à le faire.

Signalement d'un phénomène de sous-déclaration d'incidents dans les classes virtuelles. Souhait d'un outil sécurisé et labellisé. Mr Destrés répond que cela fait partie des enseignements de la situation.

Sylvie Hopkins, représentant du Sgen-CFDT au CTSD des Yvelines

Contact : 78@sgen.cfdt.fr